



DECISION N°DIR-OS 2011/079

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE  
A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE LOCAL  
SCRUTIN DU 20 OCTOBRE 2011

La Directrice de l'établissement public Parc national de La Réunion

Vu l'arrêté du 10 mai 2011 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat pour la désignation des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire Locale

décide,

Article unique

Le bureau de vote à la Commission Consultative Paritaire Locale de l'établissement public Parc national de La Réunion est composé comme suit :

Président : M. Janik PAYET

Présidente suppléante : Mme Christine DUCHEMANN

Assesseur titulaire SNE-FSU : M. Jonathan LOUISE

Assesseur suppléant SNE-FSU : M. Jean-Bernard HOARAU

Secrétaire : Mme Caroline ROSQUAILLE

Fait à Saint-Denis de La Réunion, le 14 octobre 2011

La Directrice

Marylène HOARAU

Diffusion et publication

- recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion
- affichage (2 mois)